



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal...	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	28	
Membres excusé et représenté.....	10	
Membres absent non représenté.....	1	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

- Communication du Maire sur l'opération d'aménagement du « Cœur de Nogent »
- Semaine bleue et Ateliers cuisine pour les seniors
- Violences intrafamiliales
- Accueil des enfants en situation de handicaps dans les écoles
- Accueil de réfugiés au gymnase Gallieni

FINANCIER

19/124. - Exercice 2019 -Apurement du compte 1069 - Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 369 477,87 € par opération d'ordre non budgétaire effectuée par le Comptable Public.

SERVICES TECHNIQUES

19/125. Adhésion à la compétence ' Infrastructures de charge ' du SIPPAREC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate l'insuffisance de l'initiative privée en matière d'infrastructure de charge sur le territoire de la Commune de Nogent-sur-Marne.

Adhère à la compétence "Infrastructures de charge" définie à l'article 3 bis des statuts du SIPPAREC et approuve les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens, et conventions d'occupation du domaine public.

DRH

19/126. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ce poste pourra l'être par voie contractuelle.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

19/127. Création d'emplois saisonniers pour le service périscolaire durant les congés scolaires de Noël

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à la participation d'intervenants extérieurs vacataires pour assurer le remplacement des professeurs du conservatoire absents pour cause de concert, enregistrement, répétition...liés à leur pratique artistique personnelle et permettre ainsi la poursuite des apprentissages des élèves.

Décide de fixer, à compter du 1^{er} décembre 2019, la rémunération des agents concernés sur la base d'un taux horaire brut de 19,83 €

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012, natures 6336, 64131, 6451, 6453 et 6488, fonction 311.

19/128. Recrutement de vacataires au sein du conservatoire pour assurer en cas de besoin le remplacement de professeurs absents du fait de leur pratique artistique personnelle

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à la participation d'intervenants extérieurs vacataires pour assurer le remplacement des professeurs du conservatoire absents pour cause de concert, enregistrement, répétition...liés à leur pratique artistique personnelle et permettre ainsi la poursuite des apprentissages des élèves.

Décide de fixer, à compter du 1^{er} décembre 2019, la rémunération des agents concernés sur la base d'un taux horaire brut de 19,83 €.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012, natures 6336, 64131, 6451, 6453 et 6488, fonction 311.

19/129. Modification de la délibération n°04/212 du 13/12/04 fixant le régime indemnitaire des agents relevant des filières administrative, technique, culturelle, sportive, animation et police municipale

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de préciser comme suit le calcul du crédit global et des modulations individuelles relatif à la prime de service et de rendement qui peut être allouée aux agents de catégories A et B relevant de la filière technique.

Crédit global de la prime de service et de rendement : s'établit sur la base du produit du montant annuel de base et par le nombre de bénéficiaires potentiels.

Grades	Montants annuels de référence
Ingénieur hors classe	4 572 euros
Ingénieur principal	2 817 euros
Ingénieur	1 659 euros
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1 400 euros
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 330 euros
Technicien	1 010 euros

Modulation individuelle : est déterminée, dans la limite du crédit global, en tenant compte d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et, d'autre part, de la qualité de service.

Montant individuel maximal : ne peut excéder annuellement le double du montant annuel de référence mentionné ci-dessus dans la limite du crédit global calculé pour chaque grade.

Décide de préciser comme suit le calcul du crédit global et des modulations individuelles relatif à l'indemnité spécifique de service qui peut être allouée aux agents de catégories A et B relevant de la filière technique.

Crédit global de l'indemnité spécifique de service : s'établit sur la base du taux moyen annuel applicable à chaque grade multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels.

Le taux moyen annuel : est égal au produit suivant :

Taux de base annuel X coefficient du grade X coefficient de modulation géographique

Taux de base annuel :

- 357,22 euros pour les ingénieurs hors classe,
- 361,90 euros pour les autres grades.

Coefficient du grade :

Grades	Coefficients
Ingénieur hors classe	63
Ingénieur principal à partir du 6 ^e échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	51
Ingénieur principal à partir du 6 ^e échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	43
Ingénieur principal jusqu'au 5 ^e échelon	43
Ingénieur à partir du 6 ^e échelon	33
Ingénieur jusqu'au 5 ^e échelon	28
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	18
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	16
Technicien	12

Coefficient géographique : 1,10 pour le département du Val-de-Marne.

Modulation individuelle : est déterminée en tenant compte d'une part, des fonctions exercées liées à l'emploi occupé et, d'autre part, de la qualité de service, dans la double limite du crédit global afférent au grade et du coefficient de modulation individuelle indiqué ci-après :

Grades	Coefficients
Ingénieur hors classe	122,5 %
Ingénieur principal	
Ingénieur	115 %
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	110 %
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	
Technicien	

Ces prime et indemnité sont mises en place au bénéfice des agents stagiaires, titulaires ou contractuels, à temps partiel, temps complet ou non complet et sont payables mensuellement.

La prime de service et de rendement ainsi que l'indemnité spécifique de service seront revalorisées en fonction de l'évolution de la réglementation.

Les dispositions relatives à la prime de service et de rendement ainsi que l'indemnité spécifique de service mises en œuvre par la délibération n° 04/212 du 13 décembre 2004 sont abrogées.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

19/130. Adhésion à la convention de participation avec l'organisme Territoria dans le cadre de l'offre ' prévoyance ' sur le dispositif ' A la carte '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque « prévoyance », c'est-à-dire le risque d'incapacité de travail.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat conclu par le CIG, sur la formule « A la Carte » proposée par le prestataire Territoria Mutuelle.

Fixe le niveau de participation comme suit :

- Cinq (5) euros (€) par mois et par agent ayant souscrit un contrat de prévoyance.

Décide d'adhérer à la convention de participation conclue entre le CIG et Territoria Mutuelle, représentée par Alternative Courtage, pour le risque « prévoyance ».

La convention d'adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » est conclue pour une durée de six ans. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020, pour se terminer le 31 décembre 2025.

Décide de régler au CIG les frais de gestion annuels qui s'élève à 1000€ par année de convention.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention d'adhésion et tout acte y afférent.

PETITE ENFANCE

19/131. Réévaluation par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du barème des participations familiales des structures petite enfance

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la mise en œuvre du nouveau barème des participations familiales avec une revalorisation de 0,8% à compter du 1^{er} septembre 2019.

Approuve la réévaluation avec majoration annuelle de 0,8% au 01 janvier en 2020, 2021 et 2022 suivant les tableaux ci-dessous :

Barème participations familiales accueil collectif

Nombre d'enfant	Du 01/09 au 31/12/2019	Du 01/01 au 31/12/2020	Du 01/01 au 31/12/2021	Du 01/01 au 31/12/2022
1	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
7	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

Barème participations familiales accueil familial

Nombre d'enfant	Du 01/09 au 31/12/2019	Du 01/01 au 31/12/2020	Du 01/01 au 31/12/2021	Du 01/01 au 31/12/2022
1	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
2	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
3	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
4	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
7	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
8	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

COMMUNICATION

19/132. Convention de partenariat pour l'organisation d'un festival de l'humour avec l'association la Compagnie d'Edgar à la Scène Watteau ' les vendredi 6 et le Samedi 7 décembre 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Association La Compagnie d'Edgar pour l'organisation du festival « Nogent se Marre » qui se déroulera le vendredi 6 et le samedi 7 décembre 2019 à La Scène Watteau.

Les crédits nécessaires à l'organisation sont prévus au budget de l'exercice 2019.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

19/133. Approbation de la convention de partenariat avec la BRED

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention de partenariat à passer avec la BRED dans le cadre du parrainage qu'elle apporte à la 10^{ème} édition du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art organisé par la Commune au Pavillon Baltard, du 22 au 24 novembre 2019.

Le montant de la participation de la BRED à l'organisation du SAMA est fixé à 25 000 €.

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer la convention de partenariat et tout acte y afférent.

JEUNESSE

19/134. Approbation de la convention de partenariat à passer avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) dans le cadre du programme de formation continu mis en place par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Val-de-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la passation d'une convention de partenariat avec l'IFAC dans le cadre du programme de formation continue mis en place par la DDCS du Val de Marne, pour l'organisation de deux formations : « Construire son projet pédagogique », les 14 et 15 novembre 2019 et « Animer et évaluer des ateliers au regard des objectifs pédagogiques », les 19 et 20 mars 2020.

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

CULTUREL

19/135. Partenariat entre la commune de Nogent-sur-Marne et ' PICCOLO ' groupe vocal a capella, intervenant

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'association « PICCOLO ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

19/136. Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation des artistes et la Compagnie Eretzian - Lectures de la correspondance de la famille Smith-Champion 7 décembre 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de s'associer à l'organisation de l'événement culturel « Lectures de la correspondance de la famille Smith-Champion », prévu le 7 décembre 2019 dans la bibliothèque Smith-Lesouëf à 15 heures.

Approuve le projet de convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation des Artistes et la Compagnie Eretzian pour l'organisation de l'évènement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

19/137. Modification du règlement intérieur de la bibliothèque Cavanna

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide l'adoption du nouveau règlement intérieur ci-annexé de la bibliothèque municipale de Nogent-sur-Marne.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

DIVERS

19/138. Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité transmis par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'année 2018.

19/139. Création d'une boutique éphémère sise 44 rue des Héros Nogentais (déposée sur table)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le lancement de l'appel à candidatures pour la location de la boutique éphémère.

Approuve les tarifs de location hors taxes suivants :

Nombre de locataires par semaine	Semaine classique	Semaine festive du 9 décembre au 4 janvier 2020
	Montant du loyer versé par locataire et par semaine	
1 locataire	300,00 €	400,00 €
2 locataires	175,00 €	225,00 €

Approuve la convention-type de location de la boutique éphémère.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions de location.

Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

19/140. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉSIGNATION de Me Michel AARON**, avocat exerçant au sein du cabinet C.G.C.B. situé 12 cours Albert 1^{er} à Paris (75008) et de **Me Marie-Catherine VIGNES**, avocate postulante exerçant au sein du cabinet GRV sis 22 rue d'Astorg à Paris (75008) pour représenter la Commune devant la cour d'Appel de Paris dans le cadre d'un contentieux l'opposant à l'ancien occupant d'une parcelle située 13-15 avenue de Joinville. Le montant des honoraires de Me Aaron est fixé forfaitairement à 4 000 HT (pour la production de nouvelles écritures en défense, application d'un taux horaire de 200 € HT). Le montant des honoraires de Me Vignes est fixé à 1 200 € HT (+ droit de timbre de 225 €).
(n°19-526 du 5 septembre 2019)
- **DÉSIGNATION de la SCP C.G.C.B. & associés** sise 12 cours Albert 1^{er} à Paris (75008) pour représenter la Commune devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre de 5 contentieux liés à des permis de construire sollicités sur une parcelle située 9 rue du pont de Noyelles, le montant des honoraires pour l'ensemble des procédures étant fixé à 11 262 € HT. (n°19-579 du 27 septembre 2019)

COMMANDE PUBLIQUE

- **MARCHÉ** avec la **société FORECO** sise 56 rue Vauchevres Prunoy à Blandy-lès-Tours (77115) pour la réparation des équipements de jeux et de loisirs et la réalisation de petits aménagements, le montant maximum de commandes étant fixé à **50 000 € HT / an**. (n°19-503 du 13 août 2019)
- **ACHAT** d'un poste à souder pour la régie bâtiments auprès de la **société PROLIANS IDF** sise 31 quai du Rancy à Bonneuil-sur-Marne (94381) au prix de **2 640 € TTC**. (n°19-505 du 23 août 2019)
- **ACHAT** auprès de la société **CEDEO** sise 19 quai de la révolution à Alfortville (94140) de matériels de plomberie pour des réparations à l'école maternelle Victor Hugo et dans les anciens locaux du service Entretien (12 rue Victor Hugo), pour un montant de **1 069,94 € TTC**. (n°19-506 du 23 août 2019)
- **MARCHÉ** subséquent passé avec la **société MANUTAN** pour la fourniture de mobilier de bureau au prix de **409,29 € TTC**. (n°19-507 du 26 août 2019)
- **CONTRAT** avec **M. Mathieu Genon**, photographe, portant sur la réalisation de 2 reportages (vernissage de l'exposition « *jeux d'eau* » organisé le 7 septembre au

Carré des Coignard et inauguration de l'espace Simone Veil le 18 septembre), pour un prix global de **529,50 € TTC**. (n°19-509 du 27 août 2019)

- **CONTRAT** avec l'**OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES** domicilié 1 rue du vieux temple à Grenoble (38000) pour l'accueil du directeur des Affaires Culturelles à une formation de 3 jours intitulée « *les nouvelles tendances intercommunales* », le prix de cette action étant fixé à **800 € TTC**.
(n°19-510 du 27 août 2019)
- **CONTRAT** avec la **société ORFEOR** sise 15-17 rue des Mathurins à Paris (75009) pour la mise à disposition d'une solution de gestion active de la dette moyennant le paiement d'une redevance annuelle de **6 903,06 € TTC** et d'un prix de **3 310,20 € TTC** pour la reprise des données et la mise en service. (n°19-512 du 28 août 2019)
- **CONTRAT** avec l'**association L'Entre-Sorts** domiciliée 181 avenue Daumesnil à Paris (75012) pour l'organisation d'un Cluedo géant le 19 octobre 2019 à la bibliothèque, le prix de cette animation étant de **1 140 € TTC**. (n°19-513 du 28 août 2019)
- **MARCHÉ** avec le **groupement composé de la SAS TERIDEAL-SEGEX ENERGIES** sise 4 boulevard Arago à Wissous (91320) et de la **société AGRIGEX** pour des prestations de contrôle et de maintenance annuelle des disconnecteurs et bornes de puisage des espaces verts, arrêté selon les modalités suivantes :
 - prix global et forfaitaire : **2 794 € HT**
 - montant maximum annuel pour prestations supplémentaires (changement de pièces ...) : **25 000 € HT**(n°19-515 du 2 septembre 2019)
- **CONVENTION** avec l'**association La Barack'A Théâtre** domiciliée 13 ruelle du pilori à Saint Benoît (86280) pour l'animation d'un atelier de création de couronnes de Noël lors du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, le prix de cette prestation étant de **1 500 €**. (n°19-517 du 2 septembre 2019)
- **CONVENTION** avec l'**association Archisucré** domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier de création de boules de Noël en carton lors du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, au prix de **280 €**.
(n°19-518 du 2 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec l'établissement **SORBONNE UNIVERSITÉ** portant sur la participation d'un agent du service Urbanisme à l'atelier intitulé « *vivre avec son temps* » organisé le 27 septembre 2019, le coût de l'inscription étant de **100 € TTC**.
(n°19-519 du 2 septembre 2019)
- **CONTRAT** de 2 mois avec la **société CEGEDIM** sise 15 rue Paul Dautier à Vélizy-Villacoublay (78457) pour assurer la maintenance du parc informatique des écoles et des clubs de loisirs, moyennant un prix de **1 624,80 € TTC / mois**.
(n°19-520 du 3 septembre 2019)
- **ACHAT** d'un réfrigérateur/congélateur de marque Proline pour la bibliothèque auprès de la société **DARTY PRO** sise 129 avenue Gallieni à Bondy (93145) au prix de **279 € TTC** et cession de l'ancien équipement pour recyclage. (n°19-523 du 3 septembre 2019)
- **ACHAT** d'une flûte traversière Yamaha auprès de la **Sarl SONGJA FLÛTES** sise 99

avenue Daumesnil à Paris (75012) au prix de **663 € TTC**. (n°19-525 du 5 septembre 2019)

- **CONTRAT** avec la **société CSP** sise 1-3 rue Charles Cordier à Ferrières-en-Brie (77164) pour une mission de surveillance de nuit du site accueillant la manifestation « Nogent Ville durable », au prix de **2 226,61 € TTC**. (n°19-527 du 5 septembre 2019)
- **MARCHÉ** pour les travaux d'aménagement des espaces publics du projet urbain Nogent Baltard, arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation des lots	Attributaires	Montants
Lot 1 : Voirie et réseaux divers	Groupement SNC EIFFAGE Route IDF Centre sise 5 rue le bois cerdon à Valenton (94460) et co-traitant S.N.T.P.P. sise 2 rue de la corneille à Fontenay-sous-Bois (94120)	5 094 133,15 € TTC
Lot 2 : Éclairage public	SAS SATELEC sise 24 avenue du général de Gaulle à Viry-Châtillon (91170)	575 882,88 € TTC
Lot 3 : Plantations	SAS Pierre LOOBUYCK sise 165 voie Sonia Delaunay à Champigny-sur-Marne (94500)	297 619,74 € TTC
Lot 4 : Passerelle – Auvent	Déclaré infructueux pour absence d'offres	
Lot 5 : Signalétique	SASU BOSCHER SIGNALÉTIQUE ET IMAGE sise 2 rue du Fontenay à Coueron (44220)	191 460,84 € TTC

(n°19-528 du 6 septembre 2019)

- **CONTRAT** avec la **SAS ELEPHORM** sise 3 allée des internautes à Soissons (02200) pour une formation sous forme de tutoriels vidéo sur le digital, destinée à un agent du Conservatoire, le coût de cette action étant de **199 € TTC**. (n°19-529 du 9 septembre 2019)
- **CONVENTION** avec l'association **Maison de la Prévention / Point Écoute Jeunes** domiciliée 55 avenue du Maréchal Joffre à Fontenay-sous-Bois (94120) pour l'animation d'une rencontre-débat sur le thème « *les dangers de l'adolescence* » le 12 octobre 2019, le prix de cette prestation étant de **180 €**. (n°19-530 du 10 septembre 2019)
- **CONVENTION** avec l'auto-entreprise **TEAM'PARENTS** sise 8 rue du roi Dagobert à Nogent-sur-Marne pour l'animation à titre gracieux de 3 ateliers intitulés « *la boîte à outils des mamans actives* » le 5 octobre, « *la boîte à outils du parent solo* » le 16 novembre et « *la communication bienveillante entre parents* » le 14 décembre 2019. (n°19-531 du 10 septembre 2019)
- **ACHAT** auprès de la **Sarl AJPLUS** sise ZAI des bruyères à Trappes (78190) d'une agrafeuse électrique destinée au service Reprographie au prix de **3 444 € TTC**. (n°19-533 du 10 septembre 2019)
- **ACHAT** auprès de l'enseigne **AUCHAN** de Fontenay-sous-Bois d'un mini-four de marque Moulinex au prix de **240 € TTC** pour le club de loisirs Val de Beauté élémentaire et de denrées alimentaires et petits ustensiles de cuisine destinés aux

activités culinaires des clubs de loisirs organisées entre septembre et décembre 2019, pour un prix de **1 230 € TTC**. (n°19-534 du 11 septembre 2019)

- **CONTRAT** avec la **SAS CONCEPT PARADISE FRANCE** sise 5 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne pour l'impression d'une bâche graphique de 3m x 3m lors de la Soirée des Diplômés, le prix de cette prestation étant de **498 € TTC**.
(n°19-535 du 13 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **société LAURENT CELLMER** sise 13 rue des Arts au Perreux-sur-Marne (94170) pour une prestation de réparation et de marquage de vélos ainsi que des conseils d'entretien et d'utilisation du vélo en ville, lors de la manifestation « Nogent Ville durable », le prix de ces prestations étant fixé à **400 €** au maximum.
(n°19-536 du 13 septembre 2019)
- **CONVENTION** avec la société **THEBAULT Jean-Louis** sise 44 avenue du Maréchal Dodé à Eaubonne portant d'une part, sur la fourniture de repas destinés aux personnes (agents et prestataires) mobilisées par la manifestation « Nogent Ville durable » pour un montant fixé à **1 600 € TTC** et, d'autre part, sur la mise à disposition par la Ville d'un espace permettant au prestataire de stationner son food-truck les 21 et 22 septembre, moyennant le paiement d'une redevance de 120 €. (n°19-537 du 13 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE** sise à Saint Priest (69794) portant sur la mise à disposition de bouteilles de gaz pour le centre technique municipal, au prix de **558 € TTC**. (n°19-538 du 13 septembre 2019)
- **ACHAT** auprès de la **société SEAT2 / ORANGEMARINE** sise 46 quai François Mitterrand à La Ciotat (13260) d'un moteur hors-bord 4 temps 6CV avec accessoires de mise en route, au prix de **835,07 € TTC**. (n°19-539 du 13 septembre 2019)
- **ACHAT** de petites percussions pour le Conservatoire auprès de la **société PAUL BEUSCHER** sise 27 boulevard Beaumarchais à Paris (75004) au prix de **96,01 € TTC**. (n°19-541 du 16 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **société PERCUCHOTTE** sise 125 bis rue Garibaldi à Sant Maur des Fossés (94100) pour la réparation d'un marimba (destiné à l'apprentissage des percussions), le prix de cette prestation étant de **174 € TTC**.
(n°19-542 du 16 septembre 2019)
- **MARCHÉ** subséquent passé avec la **société SEREM** sise 20 rue des campanules à Lognes (77185) pour l'acquisition de mobilier de bureau destiné au service Affaires Générales, au prix de **402,13 € TTC**. (n°19-545 du 16 septembre 2019)
- **ACHAT** de petits fours pour la cérémonie organisée lors du dévoilement de la plaque « Espace Simone Veil » le 18 septembre 2019, auprès de la **SAS COUP DE PÂTES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à ferrières-en-Brie (77164), au prix de **411,80 € TTC**.
(n°19-546 du 16 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **SASU S2L CONSULTING** sise 62 avenue de Choisy à Paris (75013) pour une mission d'assistance au pilotage des projets numériques de la Commune jusqu'au 31 décembre 2019, le prix de cette prestation étant fixé à **22 000 € HT**.
(n°19-547 du 16 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec l'**association V'île Fertile** domiciliée 39 avenue Georges Clémenceau à

Bry-sur-Marne (94360) pour l'organisation d'un atelier « rempotage » lors de la manifestation « Nogent ville durable », les 21 et 22 septembre 2019, le prix de cette prestation étant fixé à **200 € TTC.** (n°19-548 du 16 septembre 2019)

- **CONVENTION** avec l'**auto-entreprise Sophie TRÉHOUT** sise 227 rue Saint-Denis à Paris (75002) pour l'animation d'une rencontre-débat sur le sommeil des enfants et des adolescents, le 7 décembre 2019, le prix de cette prestation étant fixé à **250 € TTC.** (n°19-549 du 17 septembre 2019)
- **ACHAT** auprès de l'enseigne **MONOPRIX** sise 170 grande rue Charles de Gaulle à Nogent de denrées alimentaires et produits frais pour les activités culinaires des clubs de loisirs prévues au 4^{ème} trimestre 2019, pour un montant de **350 € TTC.** (n°19-550 du 17 septembre 2019)
- **ACHAT** de pièces détachées pour les auto-laveuses de marque Numatic du service Entretien, auprès de la **Sarl VICTOR FRANCE DISTRIBUTION** sise 1-11 rue Henri Becquerel à Mitry-Mory (77290) au prix de **1 161,05 € TTC.** (n°19-551 du 17 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec l'**auto-entreprise Madame Annick JOUANNE** sise 137 rue Oberkampf à Paris (75011) pour des lectures à haute voix d'extraits d'œuvres de Colette, le 16 novembre 2019, à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de **400 € TTC.** (n°19-552 du 17 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec **M. Mathieu Genon** pour la réalisation de reportages photos sur les événements organisés par la Commune jusqu'au 31 décembre 2019, le montant total de commandes étant fixé au maximum à **810 € TTC.** (n°19-553 du 17 septembre 2019)
- **ACHAT** auprès de la société **RENÉ PIERRE - JEUX AUTOMATIQUES** sise 35 rue de Maubeuge à Paris (75009) d'un baby-foot destiné au club de loisirs Leonard de Vinci au prix de **862 € TTC.** (n°19-554 du 17 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **société EN VOITURE SIMONE** pour la location d'un petit train avec chauffeur le 21 décembre 2019, le prix de cette prestation étant de **1 500 €.** (n°19-555 du 18 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **Sarl ART ÉVOLUTION** sise 9 rue Parrot à Paris (75590 cedex 12) pour l'organisation des animations « *les grands lutins du père Noël* » et « *le père Noël* » et de deux ateliers créatifs intitulés « *bonhomme et Cie* » et « *les mobiles de Noël* », au prix de **6 213,55 € TTC.** (n°19-556 du 18 septembre 2019)
- **ACHAT** auprès de la **SAS CAUCHARD** sise 3 place du Pontet à Quintenas (07290) de boîtes d'archives pour le service Archives au prix de **1 200 € TTC.** (n°19-557 du 19 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **Sarl CEPIM** sise 7 ZA de Mané-Lenn à Crac'h (56950) pour la formation de 4 agents du centre technique municipal à une « recommandation Caces » pour un prix total de **3 299,10 € TTC.** (n°19-558 du 19 septembre 2019)
- **ACHAT** de l'aquarelle de **Mme Corinne DESCAMPS** intitulée « *Marguerites* » de dimensions 80 x 60 cm au prix de **500,40 €.** (n°19-559 du 19 septembre 2019)

- **ACHAT** de la peinture de **M. Christophe-Bruno AVRIL** intitulée « *Passage sous le viaduc de Nogent-sur-Marne* », de dimensions 80 x 80 cm, au prix de **1 000 €**. (n°19-560 du 19 septembre 2019)
- **ACHAT** de 300 stylos quatre couleurs et de 300 clés USB à offrir lors des cérémonies (remise de médailles du travail, accueil des nouveaux nogentais et réception de personnalités dans le cadre du jumelage) auprès de la **Sarl EG DIFFUSION** sise ZA La Motte à Baix (07210), pour un prix global de **2 552,40 € TTC**. (n°19-564 du 20 septembre 2019)
- **ACHAT** de petits fours pour le concert de la Légion Étrangère organisé le 17 octobre 2019 à la Scène Watteau au profit des blessés de l'Armée de Terre, auprès de la **SAS COUP DE PATES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières en Brie (77164), au prix de **592,70 € TTC**. (n°19-565 du 23 septembre 2019)
- **ACHAT** de petits fours pour la Soirée des Diplômés organisée le 4 octobre 2019 auprès de la **SAS COUP DE PÂTES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières-en-Brie (77164), au prix de **634,67 € TTC**. (n°19-566 du 23 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **SASU ATS SYSTEMS** sise 155 route de Grenoble à Saint-Priest (69800) pour l'acquisition de 100 licences supplémentaires « *bitedefender* » nécessaires à la sécurité du système informatique de la Ville, au prix de **5 910 € TTC**. (n°19-567 du 23 septembre 2019)
- **(CONTRAT** avec la **SASU ATS SYSTEMS** sise 155 route de Grenoble à Saint-Priest (69800) pour des prestations de maintenance des licences « *gravity zone business security gov* » au prix de **103,20 € TTC**. (n°19-568 du 23 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **SAS AFONE MONETICS** sise 11 place François Mitterrand à Angers (49055) pour la location d'un matériel monétique TPE fixe installé au service Voirie, au tarif de **15,04 € TTC / mois**. (n°19-569 du 23 septembre 2019)
- **RETRAIT** de la décision n°19-481 du 29 juillet 2019 actant l'acquisition d'un module de gestion des données RGPD de la gamme fiscalité Ofea avec la société GFI Progiciels, le syndicat Infocom proposant déjà cette application. (n°19-570 du 23 septembre 2019)
- **ACHAT** auprès de la billetterie de l'**Espace Culturel Leclerc** de 12 billets pour le concert de Naza prévu le 30 octobre au zénith de Paris, destinés aux jeunes bénéficiaires du Nogent Pass'Jeunes, pour un montant de **540 € TTC**. (n°19-571 du 24 septembre 2019)
- **ACHAT** de 44 chéquiers culture à remettre lors de la Soirée des Diplômés auprès de la **société UP GROUP** sise 27-29 avenue des louvesses à Gennevilliers (92234) au prix de **1 490,90 € TTC**. (n°19-572 du 24 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec l'**ESAT/EA LES ATELIERS DE CHENNEVIÈRES** sise 75 rue des Fusillés de Châteaubriant à Chennevières-Marne (94430) pour la fabrication de sacs à partir des toiles de bâches fournies par la Ville, le prix de cette prestation étant fixé à **474 € TTC**. (n°19-573 du 25 septembre 2019)
- **ACHAT** d'un système haute pression complet pour la régie Nettoyage spécifique du

CTM auprès de la **Sarl VIVIEN CONSULTING** sise 3 rue des Malines à Lisses (91090) au prix de **2 502,67 € TTC.** (n°19-574 du 25 septembre 2019)

- **CONTRAT** avec la **Sarl DOMINIQUE THOMINE TRAITEUR** sise 30 rue Buffon à Saint Maur des Fossés (94210) pour la fourniture de 40 plateaux-repas lors de la cérémonie organisée pour le passage de la Flamme sacrée, au prix de **780,80 € TTC.** (n°19-575 du 25 septembre 2019)
- **ACHAT** dans le cadre de l'organisation de la Soirée des Diplômés, de matériels et de fournitures de décoration auprès de la **Sarl FÊTE SENSATION** sise centre commercial Les Portes de Villiers (94350) pour un montant de **184,45 € TTC.** (n°19-576 du 24 septembre 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS FOUSSIER** sise 21 rue du Châtelet à Allonnes (72700) pour la fourniture d'un chariot roulant, d'un marchepied 5 marches, de deux diables en alu pliants et d'un lot de visseuses pour un montant total de **955,84 € TTC.** (n°19-577 du 26 septembre 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS JCDECAUX** sise 17 rue Soyer à Neuilly/Seine (92523) pour des prestations d'impression et de pose de 16 affiches « séniors » (grand format) sur les panneaux d'affichage permettant d'annoncer les manifestations organisées par la Ville, au prix de **2 154,49 € TTC.** (n°19-578 du 26 septembre 2019)
- **ACHAT** de cartons plume pour les services techniques auprès de la **Sarl BOESNER** sise 40 avenue du Général de Gaulle à Champigny-sur-Marne (94500) au prix de **179,55 € TTC.** (n°19-580 du 27 septembre 2019)
- **ACHAT** de chemises pour les dossiers du Conseil municipal auprès de la **SAS BRUNEAU** sise 19 avenue de la Baltique à Villebon-sur-Yvette (91948) au prix de **209,70 € TTC.** (n°19-581 du 27 septembre 2019)
- **ACHAT** de dossiers « arrêtés » auprès de la **SAS IMPRIMERIE ARTISANALE** sise 4 rue du Bon Secours à Fontainebleau (77300) pour un montant de **202,80 € TTC.** (n°19-582 du 27 septembre 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS PACK EMBAL** sise 19 rue des hauts graviers à Epinay/Orge (91360) portant sur la fourniture de 250 sacs destinés au recyclage des bulletins de vote des élections organisées en 2020 et 2021, pour un prix de **241,56 € TTC.** (n°19-583 du 30 septembre 2019)
- **MARCHÉ** subséquent passé avec la **SAS SEREM** sise 20 rue des campanules à Lognes (77185) pour la fourniture de mobilier, arrêté au montant de **5 314,56 € TTC.** (n°19-584 du 30 septembre 2019)
- **ORGANISATION** d'activités pour les jeunes Nogentais âgés de 10 à 14 ans inscrits au Pôle Jeunesse pour la période périscolaire d'octobre, selon les modalités suivantes :
 - contrat avec la **Sarl BATLLE NOGENT** située quai du port à Nogent-sur-Marne pour 2 parties de bowling le 2 octobre 2019, au prix de **102,30 € TTC**
 - contrat avec la **société KOEZIO SÉNART** sise 5-7 allée du trait d'union à Lieusaint (77127) pour l'accueil d'un groupe de 7 jeunes dans son parc le 9 octobre, moyennant un prix de **160 € TTC.** (n°19-585 du 30 septembre 2019)

- **CONTRAT** avec l'**auto-entreprise M. Romain Laval** sise 11 bis avenue de la Source à Nogent pour enseigner le chant au Pôle Jeunesse selon un coût horaire fixé à 30 €, le montant des prestations ne pouvant excéder 25 000 € HT sur la durée totale du contrat (3 ans maximum). (n°19-586 du 30 septembre 2019)
- **CONTRAT** avec la **société LESOUEF-SERRUS** sise 2 chemin du pressoir à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'une conférence-débat sur la maladie mentale et d'une animation musicale, dans le cadre de la manifestation Tous Unis, les 16 et 17 novembre 2019, le prix pour ces deux prestations étant de **1 000 € TTC**. (n°19-587 du 1^{er} octobre 2019)
- **CONTRAT** avec l'**association A.S.E.C.C.** domiciliée 15 avenue du Président Wilson à Joinville le Pont (94340) pour l'animation de 4 ateliers de sensibilisation aux handisports lors de la manifestation Tous Unis le 24 novembre 2019, le prix de cette prestation étant de **1 200 € TTC**. (n°19-588 du 1^{er} octobre 2019)
- **CONVENTION** avec la **Croix-Rouge** domiciliée 38 avenue Alsace-Lorraine au Perreux-sur-Marne (94170) portant sur la fourniture par cette dernière de denrées pour un montant de **140 € TTC**, destinées à la préparation de gaufres et de barbes à papa à vendre lors de la manifestation Tous Unis. (n°19-589 du 1^{er} octobre 2019)
- **ACHAT** d'un écran de projection pour la bibliothèque auprès de la **Sarl KIMEX INTERNATIONAL** sise 169 allée du partage à Saint Jean d'Illac (33127), au prix de **153,56 € TTC**. (n°19-590 du 1^{er} octobre 2019)
- **ACHAT** de petits fours pour la cérémonie d'accueil des nouveaux Nogentais prévue le 8 octobre auprès de la **SAS COUP DE PÂTES** sise 16 avenue Joseph Paxton à Ferrières-en-Brie (77164), au prix de **600 € TTC**. (n°19-591 du 1^{er} octobre 2019)
- **ACHAT** de cartons pour la mise au pilon d'ouvrages de la bibliothèque auprès de la **SA FOURNITURES ET MATÉRIELS DE DÉMÉNAGEMENT** sise 73-83 rue Jean Lolive à Montreuil (93108) au prix de **132 € TTC**. (n° 19-593 du 1^{er} octobre 2019)
- **CONTRAT** avec la **SAS CIRIL** sise 49 avenue A. Einstein à Villeurbanne pour la formation de 4 agents de la DRH, gestionnaires de la paye, à l'application d'un module permettant les déclarations dématérialisées des prestations sociales, le coût de cette prestation étant de **2 280 € TTC**. (n°19-594 du 3 octobre 2019)
- **ACHAT** d'une armoire réfrigérée de marque ATOSA pour la cave de l'hôtel de Ville auprès de la **SAS IMPEX FOOD** sise 4 allée des Cormorans à Cannes (06000) au prix de **1 574,28 € TTC**. (n°19-596 du 3 octobre 2019)
- **ACHAT** de 2 000 sacs cabas réutilisables porteurs du logo de la Ville pour les lecteurs de la bibliothèque auprès de la **SASU PLAST'UP** sise 4 zone d'activités de Chambaud à Saint Romain Lachalm (43620) au prix de **3 264 € TTC**. (n°19-598 du 3 octobre 2019)
- **MARCHÉ** avec la **société CREA'3P** sise 4 boulevard Gambetta à Nogent-sur-Marne pur des prestations de conseil et conception de tous travaux de communication pour la Commune, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **190 000 € HT / an** (dont **2 500 € HT pour le CCAS**). (n°19-599 du 3 octobre 2019)
- **ACHAT** de produits de maintenance et de lubrifiants pour le Parc auto auprès de la **SAS UNIL OPAL** sise 12 boulevard du général Leclerc Les Lilas (93260) au prix de

3 894,82 € TTC. (n°19-601 du 7 octobre 2019)

- **CONTRAT** avec la **Sarl CABINET GUERET** sise 58 rue François Mauriac à Bon Encontre (47240) pour une prestation de vérification de l'application des règles de sécurité incendie au Pavillon Baltard, lors du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, le coût de cette mission étant de **300 € TTC.** (n°19-602 du 7 octobre 2019)
- **MARCHÉ** subséquent portant sur l'acquisition de meubles pour la bibliothèque avec la **société SCHLAPP** sise 2 rue Alexis de Tocqueville à Antony (92183) pour un montant de **560,69 € TTC.** (n°19-603 du 7 octobre 2019)
- **ACHAT** de 350 places auprès de la **SAS CINÉMATHEQUE NOGENTAISE** destinées aux enfants des clubs de loisirs de loisirs-découvertes au prix de **1 750 € TTC.** (n°19-604 du 7 octobre 2019)
- **CONVENTION** avec la **Sarl SICVAA-Centre Kapla** sise 27 rue de Montreuil à Paris (75011) pour l'organisation d'ateliers « kapla » destinés aux enfants des clubs de loisirs, pour un prix de **1 200 € TTC.** (n°19-605 du 7 octobre 2019)
- **CONTRAT** avec l'**association C@fetièrs des sciences** domiciliée 32 sente des radoubs à Bordeaux (33) pour la conférence « *jeux de l'amour ou du hasard : avez-vous vraiment choisi votre conjoint(e) ?* » le 30 novembre 2019 à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de **250 € TTC.** (n°19-606 du 7 octobre 2019)
- **CONTRAT** avec la **Sarl BATTLE NOGENT** pour l'accueil au bowling des enfants des clubs de loisirs, moyennant un prix de **1 147,20 € TTC.** (n°19-607 du 7 octobre 2019)
- **ACHAT** de fournitures pour la réalisation de décorations de Noël lors des ateliers proposés dans le cadre du Téléthon auprès des sociétés :
 - **AUCHAN** sise avenue du Maréchal Joffre à Fontenay-sous-Bois (94120) pour un montant de **200 € TTC**
 - **BOESNER HOLDING France** sise 40 avenue du général de Gaulle à Champigny/Marne (94500) pour un montant de **80 € TTC.** (n°19-608 du 7 octobre 2019)
- **ACHAT** de reliures pour classer les mises à jour du Jurisclasseur administratif auprès de la **SA LEXIS-NEXIS** sise 141 rue de Javel à Paris (75767) au prix de **58,03 € TTC.** (n°19-609 du 7 octobre 2019)
- **ACHAT** de matériels (pochettes et boîtes) pour la photothèque du service Archives auprès de la **société CXD France** sise 1 avenue Louison Bobet à Fontenay-sous-Bois (94120) au prix de **8 485,86 € TTC.** (n°19-610 du 8 octobre 2019)

<p>LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS</p>

- **MISE À DISPOSITION** d'un local de 137,71 m² situé 5 rue Paul Doumer à Nogent-sur-Marne au profit de Mme Elisabeth Cibot, sculptrice, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 153,08 €. (décisions n°500 et n°508 des 13 et 27 août 2019)

- **LOCATION de la grande salle de la Scène Watteau** pour les réunions du Conseil municipal au 1^{er} semestre 2020, la redevance étant fixée à 727 € par séance. (n°19-511 du 27 août 2019)
- **LOCATION de la grande salle de la Scène Watteau** pour l'organisation de la cérémonie d'accueil des nouveaux Nogentais le 8 octobre 2019 et le concert de la Légion Etrangère au profit des invalides de guerre le 17 octobre 2019, au tarif de 692,30 € par soirée. (n°19-524 du 3 septembre 2019)
- **RENOUVELLEMENT de la convention de mise à disposition à titre gratuit** de locaux (salle et bureau) situés 4 rue de Maréchal Vaillant à Nogent, au profit de l'association VISEMPLOI 94 pour une année, à compter du 13 septembre 2019. (n°19-540 du 13 septembre 2019)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux** d'un espace sur la place de l'hôtel de Ville au profit de l'association Tai Chi Chuan style Wu France pour une initiation au tai chi chuan lors de la manifestation « Nogent Ville durable », les 21 et 22 septembre 2019. (n°19-543 du 16 septembre 2019)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux** d'un espace sur la place de l'hôtel de Ville au profit de l'association Horizon Tao pour une initiation au qi-gong lors de la manifestation « Nogent Ville durable », les 21 et 22 septembre 2019. (n°19-544 du 16 septembre 2019)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** au profit de la RATP d'une emprise communale située 1 avenue de Joinville à Nogent afin de lui permettre de réaliser des travaux pour l'installation d'un stockage de gaz et d'une base de vie. (n°19-561 du 19 septembre 2019)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** par la RATP d'un lot de volume situé avenues de Joinville et des Marronniers à Nogent au profit de la Commune pour la réalisation d'espaces publics, de travaux de réfection de la dalle et l'aménagement de la gare routière. (n°19-562 du 19 septembre 2019)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** du parvis du Carré des Coignard au profit du Rotary Club de Nogent-Le Perreux aux fins d'organisation de sa « Foire aux livres solidaire », le 14 décembre 2019. (n°19-563 du 19 septembre 2019)
- **AVENANT** à la convention passée avec la MJC pour l'occupation des locaux situés 36 boulevard Gallieni afin d'acter d'une part, la mise à disposition temporaire par la Commune de 8 postes et bureaux informatiques et d'autre part, l'accueil par la MJC des ateliers informatiques initialement prévus dans la salle @robase. (n°19-592 du 1^{er} octobre 2019)
- **LOCATION du pavillon Baltard** dans le cadre de l'organisation du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art du 22 au 24 novembre 2019, pour un montant de 20 367,60 €. (n°19-600 du 3 octobre 2019)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MODIFICATION** de la décision n°19-275 du 25 avril 2019 relative à la mise en décharge de 4 fauteuils affectés aux services techniques afin d'y intégrer les numéros d'inventaire. (n°19-516 du 2 septembre 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** de l'armoire réfrigérée de marque Linéa affectée à la cave de l'Hôtel de Ville, à l'Eco Point. (n°19-595 du 3 octobre 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** auprès de la société SEMERU de 3 caméras de surveillance du domaine public de marque AXIS. (n°19-597 du 3 octobre 2019)

INDEMNITÉS D'ASSURANCE

- **ACCEPTATION** de l'indemnité proposée par la SMABTP au titre des dommages immatériels subis par la Commune et son délégataire, Maison Bleue SAS, lors du sinistre ayant affecté la toiture de la section bébés de la crèche Moulin de Beauté, d'un montant de **60 030,39 €**, la Commune conservant 10 030,69 € pour les frais générés par le transfert du Relais d'assistantes maternelles du 4 rue de Fontenay au 9 rue Cabit. et reversant la somme de 50 000 € au délégataire au titre de sa perte d'exploitation liée à la fermeture de la section bébés durant 7 mois. (n°19-521 du 3 septembre 2019)

RÉGIES

- **AVENANT** à la régie de recettes créée en 1976 pour l'encaissement des participations des seniors aux séjours de vacances afin d'élargir le produit de l'encaissement aux participations aux sorties, activités et séjours proposées aux seniors par la Commune. (n°19-504 du 22 août 2019)

SUBVENTIONS

- **DEMANDE** de subventions auprès de la CAF du Val de Marne pour deux projets de soutien à la parentalité, d'un montant de 2 360 € pour le « rendez-vous des parents » et de 1 410 € pour « l'atelier des parents ». (n°19-522 du 3 septembre 2019)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24



Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

Président du Territoire ParisEstMarneBois